



14 RUE DE L'EGLISE

☎: 03.82.26.55.01

Monsieur le Maire de Grand Failly

à

DREAL Grand Est
Service Eau Biodiversité et Paysage
Site de Strasbourg
14 rue du Bataillon de Marche n°24
BP10001
67050 Strasbourg cedex

Monsieur Thouvenot,

Par le présent courrier, la commune de Grand-Failly souhaite exprimer ses engagements dans le dossier de dérogation au titre des espèces protégées porté par Monsieur Cotinaut.

Dans le cadre de ces engagements, la Commune a déjà signé une convention « refuge pour les chauves-souris » avec la CPEPESC Lorraine pour son église et signera une autre convention pour le bâtiment de la Bergerie. Ces conventions sont valables 1 an et peuvent être renouvelées de manière tacite.

Durant l'année 2020, la commune s'engage à :

- autoriser la CPEPESC Lorraine à aménager les combles de l'église située sur la parcelle cadastrale 1173. Les aménagements seront :
 - Aménagement de trous d'envol dans les coins des murs extérieurs ;
 - Obscurcissement des tabatières (bâches ou bois) ;
 - Mesures pour limiter l'intrusion des pigeons dans le comble principal de l'église (en fonction des observations durant la phase chantier) ;
 - Mise en place d'une porte avec chiroptière entre le clocher et les combles.
- éteindre l'éclairage extérieur de l'église pour favoriser l'accueil des chauves-souris.
- autoriser la CPEPESC Lorraine à aménager le bâtiment de la Bergerie situé sur la parcelle cadastrale 1283. Les aménagements seront :
 - Pose d'une porte ;
 - Pose de bâche ;
 - Installation d'une hot-box (voir descriptif sur le courrier de la CPEPESC Lorraine) ;
 - Création d'une chiroptière sur un œil de bœuf.

Aucune chauve-souris n'a été observée par l'association dans ces bâtiments. La partie clocher de l'église a déjà été occupée par des Choucas des tours (*Coloeus monedula*) et de la Chouette effraie (*Tyto alba*), mais cette partie du bâtiment ne fait pas l'objet de travaux.

Dans le cadre de ces engagements, la Commune essaiera, en lien avec la CPEPESC Lorraine, de réaliser un chantier participatif pour une meilleure appropriation locale. De plus, une communication de type enquête participative sera mise en place dans le bulletin de liaison local. Cette action permettra peut-être de retrouver la colonie de Grand Murin si elle se dirige vers un bâtiment privé et d'accompagner le propriétaire dès le départ.

En espérant que ces mesures permettent de conserver le patrimoine écologique au sein de notre Commune, veuillez recevoir, Monsieur Thouvenot, mes sincères salutations.

Le Maire,
DAMIEN J.F.

